

## OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Il n'est guère besoin de signaler que les obligations, tant publiques que particulières, contractées lorsque le niveau général des prix était bien plus élevé, constituent un problème sérieux dans les conditions économiques actuelles. Cela est particulièrement vrai du Canada, où, dans un temps relativement court, on a assumé de lourdes obligations provenant de nos immobilisations de capitaux en matériel, outillages et facilités de transport en vue du développement de nos ressources naturelles et de l'augmentation de la capacité productrice du pays.

En ce qui concerne la dette publique, nous croyons qu'il importe avant tout de viser aux moyens à prendre pour abaisser le prix de la monnaie, ainsi qu'à d'autres mesures, y compris la coopération internationale, susceptibles d'entraîner une hausse du niveau général des prix et la restauration de la confiance et du commerce mondiale.

Au sein du pays, l'équilibre des budgets gouvernementaux et la conversion, à des taux d'intérêt plus bas, des obligations arrivant à échéance produiront des répercussions salutaires. Les mesures tendant à alléger le fardeau de la dette publique fixe auront naturellement un effet semblable sur les dettes particulières.

Le Comité est d'avis que la réduction des taux d'intérêt sur les dépôts bancaires, récemment effectués avec le concours du gouvernement, constitue une mesure constructive qui, espère-t-il, sera suivie d'interventions plus importantes par le Canada dans le domaine international, à titre de membre participant de la Conférence économique et monétaire mondiale.

Nous déposons, en même temps que le présent rapport, un exemplaire imprimé de la sténographie des témoignages entendus.

*(Pour les minutes des séances, etc., qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux n° 2)*

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes et lettres que le premier ministre, le ministre de l'Immigration ou tout fonctionnaire du ministère de l'Immigration ont envoyés et reçus entre le 28 janvier et le 28 février 1933 au sujet de Peter Verigin.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de secours 1932 et de la Loi des mesures de secours 1933, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 926, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de \$17,647.67 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 927, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de \$267.14 à la province de Québec pour règlement de secours.

Arrêté en Conseil, C.P. 928, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de \$2,691.14 à la province de la Saskatchewan pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 931, du 16 mai 1933: autorisant un prêt de \$500,000.00 à la province du Manitoba, acceptant en garantie des bons du Trésor portant intérêt de 5 p. 100 par année.

Arrêté en Conseil, C.P. 934, du 16 mai 1933: autorisant des paiements de \$135,000.00 à la province de la Colombie-Britannique, comme avance devant servir pour les secours aux célibataires chômeurs et sans asile.

Arrêté en Conseil, C.P. 936, du 16 mai 1933: autorisant le paiement de \$7,710.12 à la province de Québec pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 937, du 16 mai 1933: créditant la somme de \$13,471.52 comme prêts faits à la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publiques.